Le Parlement européen adopte définitivement un texte qui permet de renvoyer des demandeurs d’asile vers des pays dont ils ne sont pas originaires, mais que l’Europe considère comme « sûrs »

10/02/2026 à 17h30



Le Parlement européen a adopté définitivement mardi deux textes phares pour durcir la politique migratoire du continent, grâce à une alliance de la droite et de l’extrême droite. Ils permettront notamment aux États membres de l’UE de renvoyer des demandeurs d’asile vers des pays dont ils ne sont pas originaires, mais que l’Europe considère comme « sûrs ». Cette idée est déjà testée par la Première ministre italienne Giorgia Meloni avec des centres en Albanie, mais s’est jusqu’ici heurtée à des obstacles juridiques.

Le texte adopté ce mardi 10 février pourrait faciliter l’application de ce concept, au grand dam des ONG et de la gauche, qui s’inquiètent du traitement des demandeurs d’asile dans ces pays. C’est « une étape de plus de la déshumanisation

de la politique migratoire de l’Union européenne », a déploré l’eurodéputée écologiste Mélissa Camara, regrettant que la dignité des demandeurs d’asile soit « bafouée ».

La Commission européenne réfute ces critiques, assurant que les pays dans lesquels ces migrants seront envoyés devront avant tout respecter les droits fondamentaux.

[…]

Le Parisien